

Les nouvelles grilles de catégorie C
Compte-rendu de la réunion DGAFP du 28 juin 2013
Le Gouvernement doit encore mieux faire !

Délégation Cfdt : Mylène Jacquot, Jean-Claude Lenay, Angèle Ratzmann.

La seconde réunion consacrée aux mesures d'urgence concernant la grille de rémunération des agents de catégorie C s'est tenue le vendredi 28 juin après-midi sous la présidence de Nathalie Colin, directrice adjointe du cabinet de la ministre Marylise Lebranchu.

Le Gouvernement avait fait parvenir ses nouvelles propositions trois jours avant cette date. Certes, des précisions et des évolutions étaient à noter par rapport à la première réunion du 21 mai.

Sur le calendrier : au 1^{er} janvier 2014, la grille serait légèrement remaniée avec des indices revus légèrement à la hausse (+ 7 points en début de carrière, + 27 points en fin de carrière). Au 1^{er} janvier 2015, 5 points seraient uniformément attribués sur l'ensemble de la grille.

Les mesures proposées au 1^{er} janvier 2014 :

- le début de carrière serait amélioré : les gains indiciaires cumulés entre le 1^{er} et le 7^{ème} échelon du premier grade, qui sont aujourd'hui de 7 points majorés, passeraient à 23 points ; la durée de ce grade serait ramenée à 25 ans et se déroulerait sur 10 échelons au lieu de 11 actuellement.
- Dans les deuxième et troisième grades, outre les indices des premiers échelons, l'indice terminal de chaque grade, serait également réévalué.
- L'échelle 6 verrait son nombre d'échelons augmenter de deux, et l'indice terminal serait réévalué de 27 points.
- La durée cumulée de carrière passerait de 30 à 34 ans.

Pour les agents de catégorie B, des mesures sont également proposées :

Au 1^{er} janvier 2014 :

- 1^{er} échelon serait porté à l'IB 340/ IM 321
- 2^{ème} échelon serait porté à l'IB 343/ IM 323

Au 1^{er} janvier 2015, les quatre premiers échelons seraient revalorisés :

- 1^{er} échelon : IB 348/ IM 326
- 2^{ème} échelon : IB 352 / IM 329
- 3^{ème} échelon : IB 356 / IM 332
- 4^{ème} échelon : IB 360 / IM 335

Sur ces nouvelles propositions la CFDT s'est exprimée, en soulignant les avancées qui concernent les agents les plus mal rémunérés, tout en restant fermement critique sur un certain nombre de points :

1. la **structure en quatre grades est maintenue**, ce qui continue de pénaliser les agents de catégorie C qui sont les seuls aujourd'hui à connaître un tel déroulement de carrière pour une aussi faible amplitude entre le 1^{er} échelon du premier grade et le dernier échelon du grade sommital ! La CFDT attend donc toujours que le Gouvernement fasse une proposition d'amélioration sur cette structuration, sans pour autant préempter la négociation sur l'architecture statutaire qui doit s'ouvrir d'ici la fin de l'année 2013.
2. sur **l'amplitude de carrière**, la CFDT rappelle que sa revendication est de porter l'indice terminal de la catégorie C au niveau de l'indice brut 600 (dans le cadre des mesures d'urgence). Or, la proposition du Gouvernement est limitée à l'indice brut 543 au 1^{er} janvier 2015. La satisfaction de cette revendication Cfdt se traduirait par un gain net pour les agents de 75 points par rapport à la situation actuelle.
3. sur la **durée de carrière** : les propositions du gouvernement font passer la durée de carrière de 30 à 34 ans. Cet allongement, mis en parallèle avec la faiblesse de la revalorisation indiciaire pénalise les agents. D'autant que, on le sait, les agents de catégorie C ont souvent des carrières incomplètes, notamment sur le versant territorial qui emploie nombre de femmes sur des métiers peu reconnus. La Cfdt souhaite donc que les prochaines propositions du gouvernement intègrent cette question de la durée cumulée de carrière.

4. **sur la catégorie B** : les propositions du Gouvernement ne porte l'écart entre le recrutement sans diplôme (et sans concours) et le recrutement niveau bac qu'à 5 points, soit 1,6 %. Pour la CFDT, c'est bien mal reconnaître les qualifications exigées ! Il y a là une source de mécontentement évidente pour les agents. La moindre des choses serait de mettre en œuvre les mesures prévues au 1^{er} janvier 2015 dès le 1^{er} janvier 2014,... sans renoncer à de nouvelles mesures pour 2015 !

Les interventions des différentes organisations ont toutes soulignées les avancées obtenues, alors même que nombre d'entre elles avait critiqué le choix du gouvernement de traiter prioritairement les agents de catégorie C...

En réponse aux organisations syndicales, Nathalie Colin a annoncé que le gouvernement reverrait ses propositions à l'aune des demandes exprimées, mais aussi des contraintes budgétaires. De nouvelles avancées devraient donc être encore possible, sur la question des durées de carrière et peut-être également sur un passage amélioré entre le 1^{er} et le 2^{ème} grade de la catégorie C. Par ailleurs, des informations détaillées seront également communiquées sur les modalités de reclassement.